|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 19 janvier 2023 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 69**  **FG-MV/CB** | | | Aux:  – Administrations des États Membres de l'Union;  – Membres du Secteur UIT-T;  – Associés de l'UIT-T;  – Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6301 | | |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | | |
| **Courriel:** | [tsbfgmv@itu.int](mailto:tsbfgmv@itu.int) | | | **Copie aux**:  – Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études;  – Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Création du nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le métavers (FG-MV) et première réunion du Groupe à Riyad (Arabie saoudite), 8-9 mars 2023** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'accord donné par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) de l'UIT-T à la réunion qu'il a tenue à Genève du 12 au 16 décembre 2022, j'ai l'honneur de vous annoncer la création du nouveau [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le métavers (FG-MV)](http://www.itu.int/go/fgmv).

2 Placé sous la présidence du M. Shin-Gak Kang (ETRI, Rép. de Corée), le Groupe FG-MV analysera les exigences techniques du métavers afin d'identifier les technologies de base fondamentales dans des domaines allant du multimédia et l'optimisation de réseau aux monnaies numériques, en passant par l'Internet des objets, les jumeaux numériques et la durabilité environnementale. L'équipe de direction du Groupe FG-MV comprend en outre les Vice-Présidents M. Andrey Nunes (Brésil), M. Hideo Imanaka (NICT, Japon), M. Per Fröjdh (Ericsson, Suède), M. Shane He (Nokia, Finlande), M. Vincent Affleck (Royaume-Uni) et M. Yuntao Wang (Chine).

3 La participation aux travaux du Groupe FG-MV est gratuite et ouverte aux experts à titre individuel et aux organisations œuvrant dans tous les secteurs et les domaines concernés. Les personnes qui souhaitent suivre ces travaux ou y participer sont invitées à s'inscrire sur une liste de diffusion dédiée. Des précisions sur les modalités d'inscription sont disponibles à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/mv/Pages/reg.aspx>.

4 Le Groupe spécialisé exercera ses activités conformément aux procédures exposées dans la [Recommandation UIT-T A.7](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.7/fr) et dans le cadre du mandat approuvé reproduit à l'**Annexe 1**. La durée du mandat du Groupe spécialisé est d'un an à compter de la première réunion du Groupe, avec possibilité de prolongation.

5 La première réunion du Groupe FG-MV aura lieu à Riyad, les 8 et 9 mars, à l'aimable invitation de l'Autorité nationale de cybersécurité (NCA) du Royaume d'Arabie saoudite.

Les objectifs de la première réunion sont les suivants:

• création des groupes de travail (GT) et désignation de leurs présidents;

• approbation d'une feuille de route du Groupe FG-MV, comportant les produits finals attendus, le calendrier et les éditeurs, ainsi que l'attribution des responsabilités aux différents GT;

• approbation des méthodes de travail du Groupe FG-MV, sur la base de la Recommandation UIT-T A.7;

• approbation du programme des futures réunions du Groupe FG-MV, indiquant la fréquence des réunions;

• examen et présentation des contributions écrites, y compris les cas d'utilisation.

Cette première réunion sera précédée du [premier Forum UIT sur la découverte du métavers](https://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/Pages/1st-forum-metaverse.aspx), qui se tiendra le 7 mars 2023, au même endroit.

6 Les contributions écrites propres à permettre au Groupe spécialisé de mener à bien ses travaux et conformes au mandat défini dans l'**Annexe 1** sont vivement encouragées en vue d'atteindre les objectifs présentés ci-dessus et d'établir un premier calendrier d'élaboration des produits. Ces contributions écrites doivent être soumises au secrétariat du TSB ([tsbfgmv@itu.int](mailto:tsbfgmv@itu.int)) sous forme électronique à l'aide des gabarits disponibles sur la [page d'accueil du Groupe FG-MV](http://www.itu.int/go/fgmv). **La date limite de soumission des contributions à la première réunion est le 24 février 2023.**

7 Le projet d'ordre du jour de la réunion, les documents et d'autres informations pratiques seront disponibles sur la [page d'accueil du Groupe FG-MV](http://www.itu.int/go/fgmv) avant la réunion. Les débats se dérouleront en anglais uniquement. Des informations sur les modalités de participation à distance seront disponibles sur la page web du Groupe spécialisé ([www.itu.int/go/fgmv](http://www.itu.int/go/fgmv)).

8 Pour permettre à l'UIT de prévoir les dispositions nécessaires, les participants sont invités à s'inscrire en ligne via la [page d'accueil du Groupe FG-MV](http://www.itu.int/go/fgmv) dès que possible. Le nombre de places est limité et les inscriptions seront traitées dans l'ordre des demandes. L'inscription est obligatoire à la fois pour la participation à distance et pour la participation sur place. Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux manifestations se fait exclusivement en ligne.

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour au Royaume d'Arabie saoudite sont soumis à l'obtention d'un visa. Si vous avez besoin d'un visa, celui‑ci doit être demandé avant la date de votre arrivée auprès de la représentation de l'Arabie saoudite (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

Vous trouverez sur la [page d'accueil du Groupe FG-MV](http://www.itu.int/go/fgmv), dans le document d'informations pratiques pour la réunion, des renseignements supplémentaires et les documents nécessaires pour le traitement des demandes de visas, le cas échéant.

|  |  |
| --- | --- |
| 24 février 2023 | – Soumission des contributions écrites (par courriel à l'adresse [tsbfgmv@itu.int](mailto:tsbfgmv@itu.int)) |
| 6 mars 2023 | – Inscription préalable (en ligne depuis la [page d'accueil du Groupe FG-MV](http://www.itu.int/go/fgmv)) |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Seizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexe:** 1

ANNEXE 1:

Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la métavers (FG-MV)

# 1 Justification et domaine de compétence

Depuis peu, le métavers est devenu un domaine d'innovation révolutionnaire offrant un potentiel énorme pour changer notre économie, notre manière de vivre et de communiquer, ainsi que nos sociétés. Alors que le métavers n'est encore qu'à l'état embryonnaire, le secteur ne s'est pas encore accordé sur une terminologie et des définitions communes. Le concept de métavers intéresse considérablement le public. Selon les analystes de Bloomberg[[1]](#footnote-1), la valeur totale du marché du métavers en tant que "prochaine grande plate-forme technologique" mondiale pourrait atteindre 800 milliards USD d'ici à 2024, soit le double de sa valeur envisagée en 2020.

Ce Groupe spécialisé offre un cadre de collaboration qui permettra d'échanger, d'identifier les parties prenantes avec lesquelles l'UIT-T pourrait collaborer et d'inclure les non-membres pour qu'ils contribuent aux travaux techniques préalables nécessaires en vue de la normalisation. Les travaux du Groupe spécialisé profiteront de l'identification des cas d'utilisation pertinents.

Le Groupe spécialisé examinera les aspects suivants afin de mener les travaux préalables nécessaires en vue de la normalisation du métavers:

– définitions et terminologie utilisées pour les travaux, concepts, vision, cas d'utilisation et écosystème;

– exigences techniques;

– cadre et caractéristiques techniques, y compris identification des technologies sous‑jacentes fondamentales;

– aspects liés à la sécurité et à la protection des informations d'identification personnelle (PPI);

– infrastructure de réseaux et connectivité;

– interopérabilité;

– interfaces d'application;

– accessibilité y compris pour les personnes handicapées;

– analyse des aspects non étudiés dans le cadre des activités de normalisation menées par les autres organismes de normalisation, y compris la terminologie et les principes utilisés à l'ISO et la CEI;

– aspects économiques et incidences réglementaires;

– durabilité environnementale.

# 2 Objectifs

L'objectif du Groupe spécialisé est d'appuyer les activités préalables nécessaires avant le travail de normalisation, notamment:

a) étudier la terminologie, les concepts, la vision et l'écosystème;

b) identifier et étudier les technologies de base, leur évolution et les tâches essentielles aux fins de la normalisation, y compris dans les domaines du multimédia, de l'optimisation de réseau, de la connectivité, de l'interopérabilité des services et des applications, de la sécurité, de la protection des informations d'identification personnelle, de la qualité (y compris la bande passante), des actifs numériques (par exemple, les monnaies numériques), de l'Internet des objets, de l'accessibilité, des jumeaux numériques et de la durabilité environnementale;

c) étudier et rassembler des informations afin d'établir une feuille de route pour les activités à mener avant le travail de normalisation;

d) créer une communauté de spécialistes et de professionnels pour uniformiser les concepts et parvenir à une compréhension commune, ce qui profitera non seulement à l'UIT en tant que cadre de normalisation, mais aussi à la communauté dans son ensemble;

e) identifier les parties prenantes avec lesquelles l'UIT-T pourrait collaborer, établir une liaison et des relations avec d'autres organisations susceptibles de contribuer aux activités à mener préalablement au travail de normalisation et déterminer les activités qui pourraient être menées collectivement ainsi que les prochaines étapes;

f) dynamiser la collaboration internationale, partager des connaissances et des bonnes pratiques et étudier les perspectives et les défis liés à l'interopérabilité;

g) offrir un cadre pour échanger des conclusions et pour faciliter le dialogue sur les incidences économiques, politiques et réglementaires du métavers en lien avec les télécommunications/TIC.

# 3 Tâches spécifiques et produits

Le Groupe spécialisé devrait en principe transmettre les résultats de ses travaux au GCNT à temps pour qu'il les examine à sa réunion de janvier 2024 et y donne suite, selon qu'il conviendra (par exemple, transmission aux CE pour qu'elles les en tiennent compte lorsqu'elles commencent de nouveaux travaux).

a) Élaborer des produits portant sur les définitions et la terminologie utilisées pour les travaux, les cas d'utilisation et les exigences.

b) Élaborer des produits comprenant des lignes directrices et des recueils de bonnes pratiques, y compris une analyse des lacunes et une feuille de route pour les activités à mener avant le travail de normalisation.

c) Élaborer des produits portant les cadres techniques et l'architecture, compte tenu des exigences et approches en matière de sécurité, de la protection des informations d'identification personnelle et des principes de conception pour satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité.

d) Organiser et participer à des ateliers pour partager des connaissances et des données d'expérience avec un large éventail de spécialistes et de parties prenantes et, également, profiter de leurs connaissances et de leur expérience.

e) À la fin de son mandat, fournir un rapport final et un ensemble complet de produits au GCNT.

# 4 Relations

Le Groupe spécialisé mènera ses travaux dans le cadre de réunions tenues en même temps et au même endroit que d'autres réunions des commissions d'études de l'UIT-T concernées, dans la mesure du possible. En outre, il établira et entretiendra des relations de collaboration en fonction des tâches avec d'autres partenaires.

Ce Groupe spécialisé travaillera en collaboration les entités suivantes:

– CE 2 de l'UIT-T – Aspects opérationnels

– CE 3 de l'UIT-T – Questions de politique générale et d'économie

– CE 5 de l'UIT-T – Champs électromagnétiques, environnement, lutte contre les changements climatiques, passage durable au tout numérique et économie circulaire

– CE 9 de l'UIT-T – Réseaux câblés à large bande et télévision

– CE 11 de l'UIT-T – Protocoles, tests et lutte contre la contrefaçon

– CE 12 de l'UIT-T – Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience

– CE 13 de l'UIT-T – Réseaux futurs

– CE 15 de l'UIT-T – Transport, accès et installations domestiques

– CE 16 de l'UIT-T – Multimédia et technologies numériques

– CE 17 de l'UIT-T – Sécurité

– CE 20 de l'UIT-T – IoT, villes et communautés intelligentes

Le Groupe spécialisé travaillera également en collaboration (en fonction des besoins) avec d'autres groupes et entités concernés, conformément à la Recommandation UIT-T A.7. Ces entités sont notamment les suivantes: gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG), décideurs, organisations de normalisation, forums et consortiums du secteur privé, entreprises, établissements universitaires, instituts de recherche et autres organismes concernés, au nombre desquelles:

– CE 5 de l'UIT-R – Systèmes et réseaux pour les services fixe, mobile, de radiorepérage, d'amateur et d'amateur par satellite

– CEI TC57 – Gestion des systèmes de puissance et échanges d'informations associés – Sécurité des communications et des données – Partie 9: Gestion de clé de cybersécurité des équipements de système de puissance

– CEI TC65 – Mesure, commande et automation dans les processus industriels

– CEI TC79 – Systèmes d'alarme et de sécurité électroniques

– CEI TC85 – Équipement de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques

– CEI TC93 – Automatisation de la conception

– CEI TC100 – Systèmes et équipements audio, vidéo et services de données

– CEI TC110 – Affichages électroniques

– ISO/TC68/SC8 – Données de référence pour les services financiers

– ISO/TC69 – Application des méthodes statistiques

– ISO/TC133 – Systèmes de tailles des vêtements – Désignation des tailles, méthodes de mesure des tailles et essayage virtuel

– ISO/TC184/SC4 – Données industrielles

– ISO/TC 307 – Chaîne de blocs et technologies des registres distribués

– ISO/CEI JTC1

– ISO/CEI JTC1/SC24/WG6 – Infographie, traitement de l'image et représentation des données environnementales

– ISO/CEI JTC1/SC27 – Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée

– ISO/CEI JTC1/SC29 – Codage du son, de l'image, de l'information multimédia et hypermédia

– ISO/CEI JTC1/SC38 – Informatique en nuage dans le cadre des applications de cybergouvernance

– ISO/CEI JTC1/SC41 – Internet des objets et technologies connexes

– ISO/CEI JTC1/SC42 – Intelligence artificielle

– ISO/CEI JTC1/SC43 – Interfaces cerveau-ordinateur

– Groupe mixte ISO/CEI d'évaluation de la normalisation (JSEG) sur le métavers

– Commission IEEE-SA de normalisation du métavers

– Commission d'études sur le métavers (MSG) du Comité de la normalisation du Conseil sur les activités de normalisation de l'IEEE Computer Society

– Communauté du W3C sur l'interopérabilité du métavers (ouvert) (OMI)

– IETF

– Groupe ISG de l'ETSI sur le cadre de réalité augmentée

– 3GPP SA

– Forum de normalisation du métavers (MSF)

# 5 Structure

Le Groupe spécialisé peut, si nécessaire, mettre en place des sous-groupes.

# 6 Entité de rattachement

L'entité de rattachement du Groupe spécialisé est le GCNT.

# 7 Équipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 8 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. Une liste des participants sera tenue à jour pour référence et transmise à l'entité de rattachement.

# 9 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 10 Aspects financiers généraux

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 11 Réunions

Le Groupe spécialisé tiendra des réunions régulières. La fréquence et le lieu des réunions seront déterminés par l'équipe de direction du Groupe spécialisé. Le calendrier général des réunions sera annoncé après l'approbation du mandat. Le Groupe spécialisé utilisera les outils de collaboration à distance dans la mesure du possible.

Les dates des réunions seront annoncées par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

# 12 Contributions techniques

Voir le § 8 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 13 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

# 14 Approbation des produits

Les produits doivent être approuvés par consensus.

# 15 Lignes directrices de travail

Les méthodes de travail seront conformes à celles des réunions des Groupes du Rapporteur. Aucune ligne directrice de travail supplémentaire n'est définie.

# 16 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 17 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par l'intermédiaire d'une Circulaire du TSB adressée à l'ensemble des membres de l'UIT, dans le bulletin d'actualités de l'UIT-T, dans des communiqués de presse et par d'autres moyens, y compris la communication avec les autres organisations concernées.

# 18 Échéances et durée du mandat du Groupe spécialisé

La durée du mandat du Groupe spécialisé est d'un an à compter de la première réunion du Groupe, avec possibilité de prolongation.

Toute extension au-delà de la durée indiquée ci-dessus doit faire l'objet d'une décision du GCNT, conformément à la Recommandation UIT-T A.7.

# 19 Politique en matière de brevets

Voir le § 9 de la Recommandation UIT-T A.7.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <https://www.bloomberg.com/professional/blog/metaverse-may-be-800-billion-market-next-tech-platform/>. [↑](#footnote-ref-1)